

Chères collègues, chers collègues

La politique fédérale pose actuellement des jalons importants pour l'avenir de la formation, de la recherche et de l'innovation. Après la consultation fin juin, le Gouvernement a adapté ses grandes lignes du Paquet de secours 27 (EP27). Il maintient certes l'ensemble des mesures, mais dans le domaine FRI, il renonce aux coupes initialement prévues pour la formation professionnelle et la mobilité internationale, ce qui donne un signal fort en faveur de notre capacité d'innovation et notre compétitivité. Le Conseil fédéral maintient néanmoins les autres mesures d'économie touchant le domaine FRI.

Les décisions parlementaires imminentes définiront le cadre dans lequel la science et la pratique pourront se développer, notamment au service de technologies d'avenir comme l'édition génomique. Celle-ci ouvre de nouvelles perspectives pour une agriculture durable, résiliente et productive en Suisse. Mais comment recourir à ces outils de manière responsable ? Et quelles mesures réglementaires faut-il prendre ?

Nous aborderons ces questions et d'autres encore relatives aux conditions-cadres de la R+D lors de la prochaine session du groupe parlementaire FRI centrée sur le thème « Nouvelles méthodes de sélection végétale : une chance pour la Suisse également ? ».

Je me réjouis de débattre avec vous des dernières découvertes scientifiques et perspectives pratiques et vous invite cordialement à notre **réunion de session qui se tiendra le jeudi 25 septembre 2025 à l'hôtel Bellevue Place. Comme d'habitude, l'événement débutera par un déjeuner chaud à partir de 12h30 et se terminera vers 14h30.** Merci de vous inscrire par e-mail à l'adresse info@pgbfi.ch.

Je suis impatiente d'encourager les échanges et de faire avancer nos thèmes communs concernant la formation, la recherche et l'innovation.

Dans l'attente d'une session enrichissante, je vous adresse mes salutations les meilleures.

Isabelle Chassot
Conseillère aux Etats, présidente du GP FRI

25.3692 Ip. Quel avenir pour la protection de la propriété intellectuelle dans les négociations internationales ?

CE, lundi 8 septembre

Cette interpellation souligne toute l'importance de la protection de la propriété intellectuelle. Elle renvoie à l'accord ADPIC de l'OMC, qui fixe des normes minimales internationales en matière de propriété intellectuelle. L'application de cet accord devient de plus en plus précaire, l'OMC étant affaiblie par les intérêts divergents de ses membres et par des blocages politiques. Les accords actuels de libre-échange mettent souvent l'accès au marché au premier plan, avant la protection de la propriété intellectuelle. L'interpellation demande au Conseil fédéral de préciser comment il évalue la protection multilatérale dans le cadre de l'OMC à l'avenir, s'il entend poursuivre son engagement pour une protection forte dans les accords bilatéraux et si le nouvel accord de l'OMC sur les pandémies permet à la Suisse de renforcer sa protection. Le GP FRI salue expressément ce texte, en soulignant l'importance capitale d'une protection efficace de la propriété intellectuelle pour la capacité d'innovation et la compétitivité de la Suisse.

25.3535 Po. Message FRI : tenir compte des nouveaux défis en matière de compétition internationale pour la science et la technologie

CN, jeudi 11 septembre

Le postulat invite le Conseil fédéral à présenter, dans le cadre du message FRI 2029-2032, un rapport montrant les possibilités de prendre plus efficacement en considération les enjeux de la science et de la technologie dans les trois domaines complémentaires de l'acquisition des connaissances, de leur utilisation ainsi que de la promotion du savoir-faire suisse au plan international. En matière d'acquisition de connaissances, il s'agit d'expliquer comment l'excellence de la recherche et de l'enseignement peut être garantie par des investissements nationaux et la participation à des programmes de recherche internationaux de pointe, compte tenu des besoins futurs se profilant dans les domaines de la formation, de la recherche et de l'innovation. En matière d'utilisation des connaissances, l'objectif consiste à impliquer davantage le secteur privé dans la mise en valeur optimale des connaissances produites en Suisse en tant que moteur de croissance, d'innovation, d'emploi et d'exportation, en accordant une attention particulière à l'amélioration des conditions-cadres et au soutien des start-up dans leur phase critique de croissance.

Le GP FRI soutient le postulat, qui énonce des exigences fondamentales visant à renforcer durablement le pôle scientifique et d'innovation suisse. Les mesures mentionnées pour garantir l'excellence dans l'acquisition de connaissances, pour mieux exploiter les résultats de la recherche grâce à une implication accrue du secteur privé et pour positionner de manière ciblée le savoir-faire suisse au plan international, sont déterminantes pour préserver la compétitivité internationale et la force innovante de notre pays.

24.436 Iv. pa. Un plan d'abandon des expériences avec contrainte sur les animaux, pour promouvoir une recherche tournée vers l'avenir

CE, mardi 16 septembre

Cette initiative parlementaire veut compléter la loi sur la protection des animaux par un plan de sortie des expériences sur les animaux progressif et contraignant. Ce plan doit fixer des objectifs, des étapes et des délais clairs et être défini en collaboration avec les milieux scientifiques, les défenseurs des animaux et l'industrie. L'objectif est de promouvoir les méthodes sans expérimentation animale dont le développement peut être accéléré, afin de positionner la Suisse comme un pôle d'innovation au niveau international.

Le GP FRI rejette l'initiative. Il reconnaît toute l'importance des méthodes exemplaires d'expérimentation animale et la nécessité de les encourager, mais estime que le plan exigé va trop loin. Aujourd'hui déjà, la loi sur la protection des animaux prescrit de limiter les expériences sur les animaux au strict nécessaire et de ne les autoriser que s'il n'existe pas de solutions de rechange. Inscrire dans la loi un plan de sortie assorti de délais contraignants risque de restreindre inutilement la liberté de la recherche, d'entraver d'importants projets médicaux et scientifiques et d'affaiblir la position de la Suisse comme pôle de recherche.

et d'innovation dans la concurrence internationale. Le GP FRI se range donc à la position de la majorité de la commission ad hoc et demande au Conseil des États de rejeter l'initiative parlementaire.

25.046 OCF Loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr). Modification. Interventions visant l'équivalence des titres dans la formation professionnelle supérieure 23.3389, 23.3298, 23.3296, 23.3295 et 23.3297.

CE, lundi 8 septembre

Les diplômes de la formation professionnelle supérieure couronnent des filières importantes formant des spécialistes qui répondent aux besoins du marché du travail. Ces diplômes doivent donc bénéficier de la reconnaissance qu'ils méritent et rester compétitifs, car les professionnels doivent continuer à l'avenir à viser des formations et des diplômes professionnels supérieurs. Face au master non formel de formation continue des hautes écoles spécialisées (MAS), les titres formels de la formation professionnelle supérieure doivent être revalorisés socialement en tant que bachelor et master. L'objectif de l'ensemble des mesures doit toujours être le renforcement général de la formation professionnelle supérieure.

Le système suisse de formation professionnelle offre une multitude de filières de formation continue dont la reconnaissance nationale et internationale doit être renforcée par l'introduction des titres « Professional Bachelor » et « Professional Master ». Les organisations du monde du travail et les associations patronales soulignent ainsi l'équivalence entre formation professionnelle supérieure et diplômes universitaires et demandent une reconnaissance correspondante pour les professionnels.

25.056 OCF. Loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles. Modification

CN, mardi 23 septembre

Le 21 mai 2025, le Conseil fédéral a transmis au Parlement le message portant sur la modification de la loi sur l'aide aux hautes écoles et la coordination dans le domaine des hautes écoles (LAHE). Désormais, les hautes écoles spécialisées pourront proposer en permanence des filières de bachelor intégrant la pratique (PiBS) dans le domaine MINT. Ces filières d'une durée de quatre ans combinent études supérieures et expérience pratique et sont accessibles sans examen aux titulaires d'une maturité gymnasiale ou professionnelle, même sans expérience préalable du monde du travail.

La combinaison d'une formation académique solide et d'une expérience pratique substantielle est de nature à améliorer la qualité de la formation et l'employabilité des diplômés. Compte tenu de la pénurie persistante de main-d'œuvre qualifiée observée dans les professions MINT, les PiBS peuvent constituer un instrument judicieux pour répondre de manière ciblée aux besoins de l'économie. La Conférence tripartite sur la formation professionnelle (CTFP) a demandé une clause d'évaluation en cas de pérennisation éventuelle du PiBS, afin de vérifier régulièrement s'il en découle des effets négatifs sur le système éducatif ou si cela risque de supplanter les places d'apprentissage classiques. Dans l'ensemble, le PiBS doit être conçu pour offrir une valeur ajoutée évidente aux entreprises, sans nuire au système de formation professionnelle.

Agenda de la rencontre du jeudi 25 septembre 2025

« Nouvelles méthodes de sélection végétale : une chance pour la Suisse également ? »

Jeudi 25 septembre 2025, dès 12h30 (lunch), jusqu'à 14h30
Hotel Bellevue Palace, Berne

Début de la séance : 13h00

Programme

Dès 12h30	Apéritif et repas
13h20	Salutation et introduction , par la Conseillère aux Etats Isabelle Chassot, présidente du GP FRI
13h30	Exposé du prof. Sebastian Soyk, chercheur à l'Université de Lausanne, membre du Curatorium Forum Recherche génétique de l'Académie suisse des sciences naturelles (SCNAT) : « Opportunités et défis de l'édition génomique pour la sélection végétale » Exposés pratiques : • « Nouvelles méthodes de sélection – perspective d'une entreprise internationale », par Mme Vanessa Windhausen, OSR Product Design Bayer • « Nouvelles méthodes de sélection : perspectives de sélection et d'application en Suisse » par M. Christian Ochsenbein, président de Swiss-Seed et directeur de Delley Samen & Pflanzen AG
14h10	Questions et discussions
14h30	Réseautage et clôture

Je me réjouis de pouvoir vous saluer tous à cette rencontre.

Nous nous ferons un plaisir d'enregistrer votre inscription sous info@pgbfi.ch

Groupe parlementaire Formation, Recherche et Innovation GP FRI
Nordstrasse 15 – Case postale
CH-8021 Zurich
Téléphone +41 44 368 17 11
E-mail info@pgbfi.ch
Internet www.pgbfi.ch